



Prise en charge Formation coiffure

Par **Marieduf**, le **28/03/2023** à **08:30**

Bonjour,

Voilà normalement le lundi c'est un jour de repos ,mon employeur m'envoie en formation le Lundi (repos)et Mardi (jour de travail 10h)

La formation c'est 8 h par jour.

Mon employeur me dit que je lui devrais 2h du lundi et 2h du mardi .

Et le temps trajet domicile vers lieu formation comment est-il prit en compte?

Pourriez-vous me dire mes droits merci